

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame la Maire.
La séance a été ouverte à 20h46.

Présents

- Mesdames ABADIE, DELFINI, DOMINGUEZ, LACAGE, LACROIX, LALANNE, MARTELOZZO, RUBIO, SAVARD
- Messieurs BRISARD, DASSIEU, DESCHAMPS, KLIMACEK, MASSARÉ, MILHAU, PÉRIN, SALCICCIA

Procurations

- Madame BEUZIT Corinne qui donne procuration à Madame MARTELOZZO
- Monsieur COUSTALAT qui donne procuration à Madame DELFINI

Secrétaire de séance : Véronique DELFINI

Madame la Maire demande à L'Assemblée s'il est possible de reporter la délibération concernant la constitution du CCAS.

1.Approbation du Procès-verbal du 04 Mars 2026

Madame la Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

2.Approbation du Procès-verbal du 20 Mars 2026

Certains conseillers font état de plusieurs coquilles notamment dans les noms de famille. Il y a aussi une inversion de sexe pour les adjoints.

Un conseiller signale qu'elle n'a pas reçu la convocation. Il faut créer une liste de diffusion Conseil Municipal.
(Rajouter Marine)

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

3.Délibération désignation des délégués SICTOM EST

Madame la Maire explique que le SICTOM est le syndicat qui gère les déchets , le traitement de ces derniers ainsi que les composteurs?

Pour le Gers, il y a sept SICTOM qui sont regroupés dans le syndicat TRIGONE. Pujaudran dépend du SICTOM Est dont le siège est situé à Mauvezin.

Chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame la Maire rappelle les délégations qu'elle propose pour les adjoints :

- Première Adjointe (Martine MARTELOZZO) : finances, CCAS, Affaires sociales et administration générale
- Deuxième Adjoint(René PÉRIN): voirie et syndicats
- Troisième Adjointe(Nathalie SAVARD): Enfance, Jeunesse, écoles et périscolaire, festivités
- Quatrième Adjoint(Daniel DASSIEU): bâtiments publics et travaux
- Cinquième Adjointe (Véronique DELFINI): Urbanisme

Elle rappelle aussi les délégations des conseillers

- Rémy BRISARD: environnement, développement durable
- Patricia LACROIX : aménagement du territoire et cadre de vie
- Julien KLIMACEK: sport
- Marie-Lou RUBIO: santé

8.Fixation des indemnités de la Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Madame la Maire explique que toutes les indemnités sont calculés par rapport au pourcentage de l'Indice Brut 1027 . Pour la Maire, le taux est fixe.

Madame la Maire propose que :

- la Première Adjointe reste sur son taux actuel qui est de 14,65% soit environ 460€
- les Adjoints voient leur taux augmenté de 11,5 à 12% soit environ 350€
- les Conseillers délégués perçoivent 3% soit environ 100€.

Madame la Maire précise que les indemnités seront à peu près identiques au mandat précédent même s'il y a une légère augmentation pour les adjoints et la création des conseillers délégués mais c'est pour remercier les élus pour leur engagement lors du précédent mandat

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

9.Délibération pour renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS

Madame la Maire demande le report du point. Le Conseil municipal est d'accord.

10. Délibération désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Madame la Maire informe qu'il faut trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Sont proposés comme

- délégués titulaires: Mesdames MARTELOZZO et SAVARD et Monsieur MILHAU
- délégués suppléants : Madame RUBIO et Messieurs KLIMACEK et MASSARÉ

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

11.Délibération délégations consenties à la Madame la Maire par le Conseil Municipal

Madame la Troisième Adjointe lit les délégations que le Conseil Municipal consent à Madame la Maire. Ce sont les mêmes que pour le mandat précédent.

Elle précise que, pour les emprunts, le plafond est limité à 50 000€.

Elle indique, que chaque année, le Conseil Municipal vote le Budget primitif. Il se vote en avril. En attendant le vote du budget qui se fait en année civile, le Conseil autorise Madame la Maire à gérer les dépenses courantes de la commune.

Madame la Maire propose Monsieur René PERIN sachant que ce dernier est adjoint aux syndicats. Monsieur BRISARD se propose comme suppléant.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

4. Délibération désignation des délégués syndicat Eaux de la Barouse

Madame la Maire explique que le syndicat des Eaux de la Barousse a en charge la gestion et l'eau potable et de l'assainissement.

Cela représente 4800 km de tuyaux d'eau potable et 52000 abonnés répartis sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers; ce qui en fait le plus gros syndicat d'eau potable de France. Le siège se situe à Villeneuve-de-Rivière. Les assemblées générales ont lieu les samedis et le déplacement se fait en bus.

Chaque commune membre est représenté par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Madame la Maire propose Monsieur René PERIN sachant que ce dernier est adjoint aux syndicats.

Monsieur BRISARD se propose comme autre titulaire. Madame MARTELOZZO et Monsieur DASSIEU se proposent comme suppléants.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

5. Délibération Désignation des délégués au syndicat Territoire d'énergie (STEG)

Madame la Maire informe sur le STEG gère le réseau électrique, les bornes électriques et depuis peu le gaz acheté en commun avec les autres communes. Ils subventionnent à 30 % avec un maximum de 80000€ les projets communaux en rapport avec leurs secteurs de compétences

Chaque commune membre est représenté par deux titulaires.

Madame la Maire propose Monsieur René PERIN sachant que ce dernier est adjoint aux syndicats.

Monsieur BRISARD se propose comme autre titulaire.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

6. Délibération désignation des membres de la commission des impôts (CCID)

Madame la Maire explique que la commission des impôts se réunit une fois par an avec le Trésor Public pour régulariser certaines situations.

Pour Pujaudran, il faut six délégués titulaires et six délégués suppléants en plus de Madame la Maire. Sont proposés comme délégués titulaires: Mesdames LACAGE, LACROIX, LALANNE et SAVARD ainsi que Messieurs MILHAU et PÉRIN.

Sont proposés comme délégués suppléants Mesdames DELFINI, MARTELOZZO et RUBIO ainsi que Messieurs BRISARD, DESCHAMPS et SALCICCIA.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

7. Délégations adjoints et conseillers délégués

Elle précise aussi que le Compte financier Unique (CFU) 2025 a été voté par l'ancien Conseil Municipal.

Madame la Maire en profite pour créer la commission finances.

Sont volontaires Madame MARTELOZZO, Messieurs MILHAU, PÉRIN et SALCICCIA.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

11.Délibération désignation des représentant à la SPL ARAC Occitanie

Madame la Maire explique que la Mairie est actionnaire de la SPL ARAC Occitanie. La SPL ARAC Occitanie est un organisme public rattaché à la Région Occitanie auprès duquel la Mairie a acheté des parts sociales et avec lequel nous avons déjà travaillé notamment pour l'école et le pôle médical.

Madame la Maire est actionnaire de fait et il faut aussi un délégué suppléant.

Est proposé comme délégué suppléant Monsieur DESCHAMPS.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0